



## Aides départementales pour les séjours

En fonction du quotient familial (obtenu par la CAF ou le Conseil Départemental) les aides des organismes sociaux (CAF des Landes, MSA Sud Aquitaine, A.S.E. des Landes...) ou des communes sont complétées par le bon vacances départemental du Conseil Départemental des Landes.

**Tarif pour un enfant landais** (*incluant les aides CAF et du Conseil départemental*) sous réserve des votes des budgets des organismes financeurs.

**Calcul du Quotient Familial :** 1/12ème des revenus 2020 avant abattements + prestations familiales d'octobre 2021 divisé par le nombre de parts

**Nombre de parts :** Pour un couple ou un parent isolé :

- 1 enfant = 2,5 parts
- 2 enfants = 3 parts
- 3 enfants = 4 parts
- 4 enfants = 4,5 parts
- 5 enfants = 5 parts.

Organismes	Quotient Familial au 31/10/20	Reste à charge à la famille
CAF ou MSA + Conseil Départemental	QF < 357 €	15% du prix du séjour
	357,01 € < QF < 449 €	20% du prix du séjour
	449,01 € < QF < 567 €	30% du prix du séjour
	567,01 € < QF < 786 €	42% du prix du séjour
Conseil Départemental	786,01 € < QF < 820 €	55% du prix du séjour
	820,01 € < QF < 905 €	70% du prix du séjour
Aucun	QF > 905 €	Prix total (100%)